

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 18/11/2022

**Délibération n° 2022-098  
Séance du 8 novembre 2022**

-----  
Débat sur les orientations budgétaires  
pour l'exercice 2023 et sur les  
engagements pluriannuels envisagés  
-----

**Le Conseil d'Administration,**

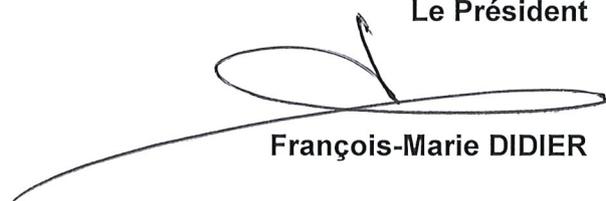
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 3312-1,

Vu le rapport de présentation en date du 27 octobre 2022, par lequel Monsieur le Président lui présente les orientations budgétaires pour l'exercice 2023, ainsi que les engagements pluriannuels envisagés,

**Après en avoir délibéré**

**Article unique** : Prend acte que le débat d'orientations budgétaires, sur la base d'un rapport portant sur l'exercice 2023, et les engagements budgétaires envisagés, a bien eu lieu avant le vote du Budget Primitif pour l'année 2023.

**Le Président**

  
**François-Marie DIDIER**